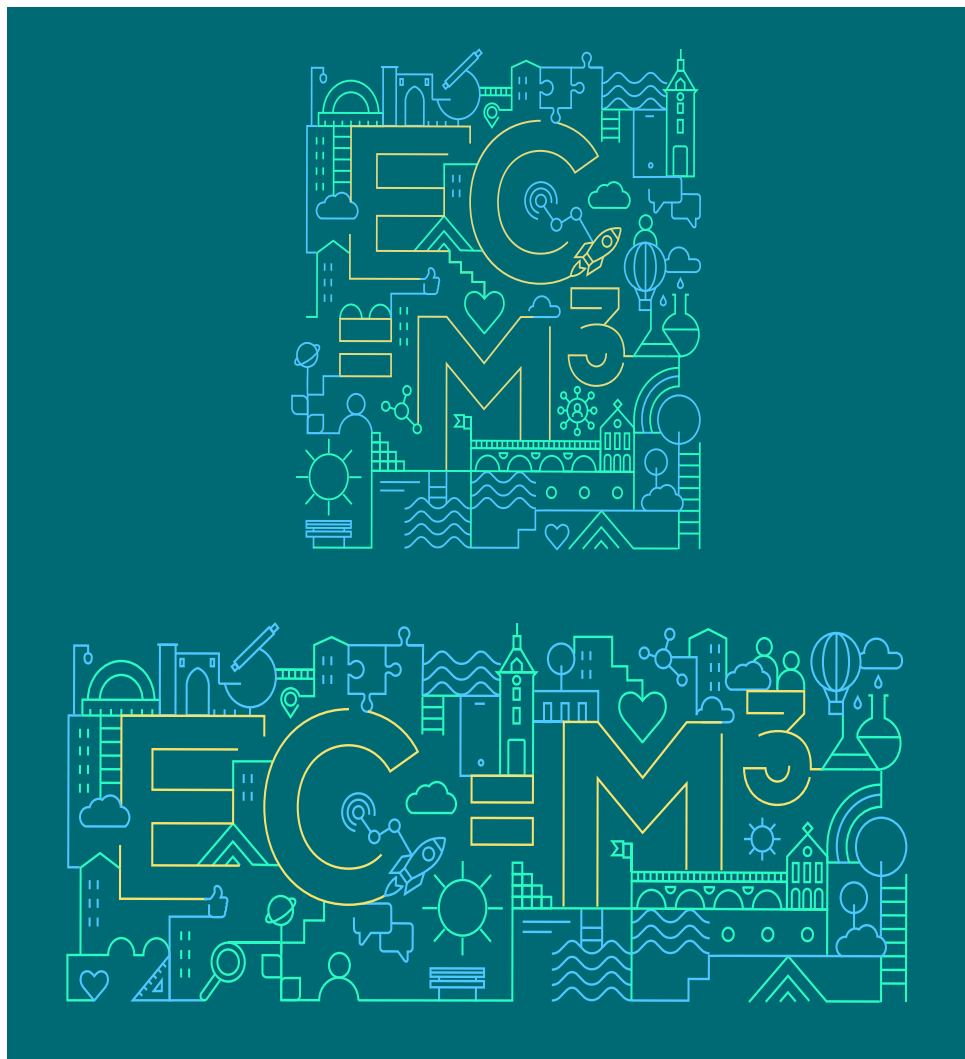


Atelier solution

75^e CONGR@S



30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2020

L'**Atelier solution** est un moyen de communication complémentaire pour les partenaires. En adéquation avec le thème du Congr@s ou d'un apport pour le cabinet dans son organisation, son management, son développement, sa relation client, ses nouvelles missions, l'Atelier solution permet aux congressistes de percevoir clairement l'apport thématique et technique du partenaire.

OBJECTIF

En 60 minutes, le congressiste accède à une formation - information délivrée conjointement par un partenaire et un expert-comptable.

ORGANISATION - COMMUNICATION

Limités à 10 partenaires, les **Ateliers solution** sont programmés à deux reprises en direct et visionnables en replay par tous les congressistes sur le 75^e Congr@s.

La promotion des Ateliers solution est assurée dans le programme adressé à tous les membres de la profession avant le congr@s et durant la manifestation.

THÉMATIQUES PROPOSÉES

Les Ateliers solution proposés par les partenaires seront choisis par les Rapporteurs généraux et les Vice-Présidents d'ECS pour leur adéquation avec le thème du 75^e Congr@s (cf. note orientation thématique du 75^e Congr@s¹).

Par ailleurs, les Rapporteurs généraux et les Vice-Présidents d'ECS seront particulièrement vigilants à l'absence de caractère commercial de l'**Atelier solution** et à la réelle implication d'un expert-comptable dans l'approche thématique du sujet proposé.

CONDITIONS DE CANDIDATURE AUX ATELIERS SOLUTION

La candidature aux **Ateliers solution** est limitée aux partenaires ayant réservé un Pack congr@s au 75^e Congr@s.

DOSSIER DE CANDIDATURE DU PARTENAIRE

Le partenaire adresse par mail son dossier de candidature (canevas téléchargeable ICI) qui doit comporter les éléments suivants :

1. Le projet de titre ;
2. L'objectif qu'il souhaite atteindre avec sa candidature ;
3. Les informations sur la valeur ajoutée de l'atelier ;
4. Le plan détaillé du déroulement de l'atelier ;
5. La liste des intervenants dont un expert-comptable (préciser identité, titre exact et compétences particulières) ;
6. Le présent accord paraphé et signé.

SÉLECTION DES DOSSIERS

Le mode de sélection des **Ateliers solution** retenus pour le 75^e Congr@s s'opérera à partir du dossier de candidature complet comprenant les éléments précités et sur la base des critères suivants :

- L'adéquation de votre proposition avec la thématique du congr@s comme définie dans la « note d'orientation thématique du 75^e Congr@s » téléchargeable sur le site www.apar.fr ;
- L'apport pour le cabinet dans son organisation, son développement, sa relation client, ses missions, l'originalité du traitement du sujet et la qualité des intervenants ;
- L'absence de caractère commercial de l'atelier (animation centrée sur la démonstration d'un produit, approche promotionnelle, ...).

1. La « note d'orientation thématique du 75^e Congr@s » est disponible sur le site www.apar.fr

POSSIBILITÉS OFFERTES AU PARTENAIRE

Le partenaire peut :

- S'adjoindre, après accord des Rapporteurs généraux, la présence d'un animateur dont le coût sera à la charge du partenaire ;
- Enregistrer une vidéo de présentation de la thématique abordée dans son atelier de maximum 30 secondes qui sera diffusée sur le site du 75^e Congrès.

ENGAGEMENTS D'ECS ET DES RAPPORTEURS GÉNÉRAUX

(Sous réserve d'acceptation de votre candidature)

ECS prend à sa charge :

- L'équipement d'un studio d'enregistrement ;
- L'accompagnement de ses intervenants ;
- La promotion de votre atelier dans le programme et sur le site du congrès ;
- La programmation de votre atelier à 2 reprises, pendant une heure et en direct, durant le congrès puis accessible en replay ;
- La location du fichier « opt in » des participants aux « directs » et aux « replay » pour une seule et unique utilisation.

En fonction de la ligne éditoriale du congrès et du sujet traité par le Partenaire, ECS et les Rapporteurs généraux se réservent le droit de proposer une autre forme de partenariat thématique, à savoir un Flash partenaire.

ENGAGEMENTS DU PARTENAIRE ²

A l'issue de la décision des Rapporteurs Généraux et des Vice-Présidents d'ECS, le partenaire s'engage à :

- Respecter les modalités fixées par ECS ;
- Être présent à la réunion de cadrage de son atelier avant le congrès ;
- Elaborer son Atelier solution en étroite collaboration avec l'expert-comptable³ intervenant à la tribune ;
- Verser le montant fixe de partenariat de **4 700 € HT**.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente annexées à la demande d'inscription et en accepte sans réserve ni restriction toutes les clauses.

Je déclare avoir pris connaissance de la Charte de partenariat en téléchargement sur le site : <http://www.experts-comptables.fr/csoec/75e-congrès> et en accepte toutes les dispositions.

Nom du signataire

Fonction

Société/Organisme

Date

Cachet et signature

Dossier de candidature à retourner à :
Experts-Comptables Services – 75^e Congrès
Mme Agnès DELEMER
Immeuble Le Jour - 200-216 rue Raymond Losserand
75680 Paris cedex 14
Mail : adelemer@cs.experts-comptables.org

En copie à :
APAR
Mme Anne ROUSSET
75 rue Carnot - 92300 Levallois-Perret
Mail : grousset@apar.fr

2. Le non-respect de ces engagements pouvant entraîner l'annulation de la présence du partenaire à l'atelier sans restitution du montant du partenariat.

3. A défaut de nomination d'un expert-comptable lors du dépôt de candidature, le Rapporteur général désignera un de ses confrères si l'Atelier solution est retenu.

